

Les programmes de collège

Les programmes de cycle 3 CM1-CM2-6ème



Ressources à consulter



Les repères de progressivité linguistique

Les déclinaisons culturelles

3 groupements thématiques pour le cycle 3

Des sous-thématiques dans chaque groupement

La personne et la vie quotidienne

- le corps humain, les vêtements, les modes de vie
- le portrait physique et moral
- les fêtes et traditions
- l'environnement urbain, son iconographie

Des repères géographiques, historiques et culturels des villes, pays et régions dont on étudie la langue

- leurs caractéristiques physiques et repères culturels
- les monuments et œuvres architecturales célèbres
- quelques figures historiques, contemporaines
- quelques grandes pages d'histoire spécifiques de l'aire étudiée

L'imaginaire

- contes, légendes, comptines du pays et de la région
- héros et personnages de fiction, de BD, de séries et de cinéma

Niveau minimum attendu en fin de cycle 3

Au moins A1 dans les 5 activités langagières ; les activités proposées ne se limitent pas au niveau A1, car le niveau A2 peut être atteint par un grand nombre d'élèves dans plusieurs activités langagières.

Les programmes de cycle 4

5ème-4ème-3ème



Ressources à consulter



Les repères de progressivité linguistique

Les déclinaisons culturelles

4 groupements thématiques pour le cycle 4

Des sous-thématiques dans chaque groupement

Langages

- Codes socio-culturels et dimensions géographiques et historiques. Graphiques, schémas, cartes, logos, tableaux
- Médias, modes de communication, réseaux sociaux, publicité
- Les langages artistiques et leurs interactions : peinture, musique et chansons, poésie, cinéma et théâtre, littérature, bande dessinée, science-fiction. Représentation de sculptures, tableaux,œuvres architecturales, monuments
- Art et société : engagement de l'artiste, art et représentations du réel, art reflet de la société

École et société

- Comparaison de systèmes scolaires
- Activités scolaires et extra-scolaires. Découverte du monde du travail. Fiches métier
- Présence des langues dans l'environnement proche et dans les parcours familiaux

Voyages et migrations

- Voyages scolaires, touristiques
- Exil, migration et émigration
- L'imaginaire, le rêve, le fantastique, le merveilleux
- Voyages dans l'espace et dans le temps

Rencontres avec d'autres cultures

- Repères historiques et géographiques
- Patrimoine historique et architectural
- Inclusion et exclusion
- Modes de vie, tradition, histoire et institutions
- La diversité au sein d'une même aire linguistique

Niveau minimum attendu en fin de cycle 4

LV1 : au moins A2 dans les 5 activités langagières et donc B1 dans plusieurs

LV2 : A2 dans au moins 2 activités langagières, ce qui est vraiment un minimum pour tous mais doit être dépassé pour beaucoup

Focus sur l'enseignement facultatif de LCE (langues et cultures européennes) au cycle 4

Créé dans le cadre des aménagements apportés à la mise en œuvre de la Réforme de l'enseignement obligatoire, « l'enseignement de langues et cultures européennes » (LCE) se voit défini dans l'arrêté du 16 juin 2017 publié au Bulletin officiel.

Il s'agit:

- d'un enseignement facultatif;
- qui s'appuie sur l'une des langues vivantes étudiées au sein de l'établissement ;
- dont les horaires sont modulables jusqu'à 2 heures hebdomadaires;
- qui s'inscrit dans une logique curriculaire, sur le cycle 4, et peut donc se mettre en place dès la 5ème;
- qui est financé dans le cadre de la dotation horaire de 3 heures attribuée au collège pour lui permettre « de favoriser le travail en groupes à effectifs réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants » ou « pour proposer un ou plusieurs enseignements facultatifs » (article 6 de l'arrêté).

Focus sur la section internationale au collège

Six heures d'enseignement en langue vivante

Une discipline non linguistique est enseignée partiellement en français et partiellement en langue étrangère :

- l'histoire-géographie-éducation civique : enseignement dispensé pour moitié dans la langue de la section
- les lettres étrangères : quatre heures en plus des horaires de langue vivante étrangère

Ces enseignements spécifiques doivent permettre aux élèves d'atteindre au moins le niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)



